



Litige avec le client qui refuse de solder la facture

Par **Taran**, le **12/05/2008** à **21:59**

Bonjour,

J'ai une entreprise individuelle dans le secteur du bâtiment. Une société m'avait confié des travaux dans l'un de ses boutiques.

Mon devis avait été accepté « par téléphone ». Ayant déjà effectué des travaux dans d'autres boutiques de la société sans devis signé sur les mains, et étant à chaque fois payé, j'avais confiance.

La société avait effectué 2 des 3 virements prévus pour ce chantier.

Quelques semaines après le début des travaux, quand il me restait juste quelques petites finitions à faire, un entrepreneur inconnu m'appel pour m'informer que désormais c'est lui qui va s'occuper des travaux dans le magasin.

Surpris, j'ai contacté la personne de la société, qui « superviser » le chantier. On m'a répondu que c'est le PDG de la société qui avait envoyé une autre entreprise pour terminer les travaux.

Durant un mois je relançais la société pour le solde de la facture – sans aucun résultat.

Et maintenant, pour ne pas solder ma facture, cette société me reproche des malfaçons dans mes travaux etc. Voici l'extrait de leur lettre : « Après vérification il s'avère que l'ensemble de vos travaux est de très mauvaise qualité...Devant cette situation nous avons dépêché d'urgence à ce magasin une entreprise afin de faire réparer vos malfaçons. ... »

De plus ils exigent de leurs rembourser une facture de remise en état.

Faut noter, qu'avant l'intervention de l'autre entreprise je n'ai jamais été informé de la mauvaise qualité de mes travaux. Je n'avais reçu aucune lettre, aucun avertissement. La société ne m'a jamais demandé de refaire des travaux.

De plus, avant l'intervention de l'entreprise aucun constat n'a été fait.

J'aimerais savoir si cette société a le droit de m'exiger le remboursement des travaux

effectués par l'autre entreprise ?